



Aux salariés EPNL

Lettre @Salariés du 14 mars 2024

Négociation EPNL : lecture d'une déclaration en CPPNI* le 13 mars 2024

La délégation Sniec-CFTC à la CPPNI EPNL souhaite faire une déclaration officielle et solennelle suite à la négociation sur les classifications et à l'opposition faite par les syndicats CFDT et Spelc.

Les négociations ont été marquées par des freins de posture qui ont empêché de prendre au sérieux le contenu et les évolutions de certains aspects du système des classifications.

Le Sniec-CFTC a pris au sérieux les négociations et a été force de propositions. D'ailleurs, plusieurs ont été retenues par le Collège employeur.

La Commission des salariés du Sniec-CFTC a passé plus de 200 heures avec des avocats en droit social, des cabinets d'expertise comptable, d'audit organisationnel et de son réseau de comptables et de chefs d'établissement pour évaluer, peser les impacts salariaux réels et concrets non fantasmés, des évolutions sur une période de 5 à 10 ans.

Le Sniec-CFTC regrette que la Fep-CFDT et le Spelc soient restés sur des craintes, des postures ou des suppositions qui les ont empêchés de signer.

Cette non-signature syndicale était néanmoins tout à fait dans leur droit, et l'argumentaire, même si nous ne le partageons pas, était entendable.

En revanche, faire opposition à ce texte, certes perfectible (surtout pour les salaires négociés et les salariés de strate IV) est fortement préjudiciable pour les salariés.

Ce texte permettait notamment :

- de réelles avancées sociales (par exemple une revalorisation systémique de la valeur financière de l'ancienneté) ;
- une correction essentielle du système de classification (par exemple la fin des conséquences des écrasements successifs du système de classification avec la valeur différenciée des degrés des strates I et II, ou la fin du chevauchement entre les strates I et II etc...);

- de véritables augmentations salariales structurelles hors NAO (pour rappel dès le 1er septembre 2024 jusqu'au 1er septembre 2025, de 4% à 12% au minimum pour les strates 1 à 3), notre délégation demeure dans une incompréhension totale. Nous répétons, une incompréhension totale.

Comment faire comprendre que des syndicats de salariés décident délibérément de refuser aux salariés de réelles améliorations et augmentations salariales, et avant tout pour les strates I et II ?

La délégation S nec-CFTC espère que les positionnements futurs seront moins idéologiques et plus proches de l'intérêt réel et rapide des salariés.

**Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation*

Lire l'article sur la signature par le S nec-CFTC



S nec-CFTC | Tour Essor 6e étage | 14 rue Scandicci | 93500 PANTIN

salaries@s nec-cftc.fr

www.s nec-cftc.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent au S nec-CFTC. En vous désinscrivant vous ne recevrez plus aucune

communication du Snec-CFTC par ce canal.

[Se désinscrire](#)

